

# Actualités du monde SYGADE

Août 2019

Numéro 27

## Dans ce numéro

Formation fonctionnelle en République bolivarienne du Venezuela	1
Conférence de la CNUCED sur la Gestion de la dette et Réunion du Groupe Consultatif du SYGADE	1
Atelier sur les PPP et la gestion de la dette avec la Côte d'Ivoire	2
Atelier sur les passifs éventuels au Honduras	3
Une brève histoire de la dette —Partie V	4
Nouvelle version du SYGADE 6 : SYGADE 6.1.3.3	5
Zoom sur les événements du SYGADE	6

## Formation fonctionnelle en République bolivarienne du Venezuela

Dans le cadre de l'accord signé entre l'Office national du crédit public (ONCP) du Ministère du pouvoir populaire de l'économie et des finances de la République bolivarienne du Venezuela et la CNUCED, s'est déroulé en mai 2019 un programme de formation sur la gestion de la dette. Ce programme a été délivré par M. Andrés Blondet, expert de la CNUCED, en présence de 30 responsables de l'ONPC (*front, middle et back office*).

Ce programme s'inscrit dans un ensemble d'actions de mise à jour et de formation continue du personnel de l'ONCP en charge du SYGADE, se basant sur les meilleures pratiques internationales, afin de permettre aux auto-

rités financières du pays de disposer d'informations fiables et à jour sur la dette. La formation s'est déroulée sur un mois en trois phases : une formation fonctionnelle de base, intermédiaire et avancée, structurées en accord avec les caractéristiques et les besoins des fonctionnaires intégrant l'ONCP.

La formation de base s'adressait au personnel du *back* et du *middle office*, dans le cadre des efforts de l'ONCP dans le processus de renouvellement du personnel. Cela constituait un défi pour ce groupe de nouveaux utilisateurs, qui devaient acquérir en deux semaines les connaissances sur le logiciel nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gestion de la dette. Grâce

(Suite en page 2)

## Conférence de la CNUCED sur la Gestion de la dette et Réunion du Groupe Consultatif du SYGADE

**Mettre la dette au service du développement, tel est le mot d'ordre pour la 12<sup>ème</sup> Conférence de la CNUCED sur la gestion de la dette.**

Du 18 au 20 novembre 2019, la Conférence abordera des questions d'actualité sur la gestion de la dette :

- Les récentes initiatives en matière de transparence de la dette
- La titrisation du financement du développement et ses conséquences pour la gestion de la dette
- Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la viabilité de la dette à long terme

- Allègement de la dette et secours en cas de catastrophe
- Renforcer la gestion de la dette : l'appui de la communauté internationale

Vous pouvez dès à présent vous enregistrer ici : <https://unctad.org/divs/gds/dmfas/what/Pages/Debt-Conference.aspx>

**La Conférence sera suivie de la réunion du Groupe Consultatif du Programme SYGADE les 21 et 22 novembre.**

Nous espérons vous voir nombreux !

(Suite de la page page 1)

“La formation de la CNUCED a eu un impact positif sur le travail quotidien de l’ONCP ”

à une participation très active et à une formation intensive, de nombreux agents ont pu joindre la formation intermédiaire.

Lors de la formation intermédiaire les fonctionnaires de l’ONCP ayant de l’expérience sur le SYGADE ont abordé des solutions pour l’analyse et la présentation des données en tenant compte des problèmes de gestion de la dette dans le contexte actuel de l’économie vénézuélienne. Des exercices pratiques ont été effectués et ont permis aux fonctionnaires : a) de se perfectionner à l’utilisation des rapports prédéfinis dans le système et des rapports définis par les utilisateurs (solde de la dette, service de la dette, prévisions de la dette), et b) de corriger et valider la base de données après avoir examiné et rectifié les anomalies dans les enregistrements. La formation intermédiaire a aussi permis de mieux intégrer les

fonctionnaires les plus expérimentés et ceux ayant moins d’expérience sur le SYGADE.

Les directeurs généraux de la dette publique nationale, de l’évaluation et du risque, du conseil juridique et des opérations financières ont participé à la formation fonctionnelle avancée. Ils ont mené une discussion au niveau de la direction sur l’utilisation du SYGADE, permettant ainsi de clarifier les questions des directeurs de l’ONCP sur comment optimiser la qualité et la rapidité des informations nécessaires pour que le pays prenne des décisions informées dans l’intérêt de l’économie nationale.

La formation de la CNUCED a eu un impact positif sur le travail quotidien de l’ONCP grâce aux discussions entre les différentes directions du bureau. De plus, le personnel de l’ONCP a pu mieux comprendre que, malgré les difficultés, les finances du pays peuvent être favorisées grâce à une gestion de la dette transparente qui respecte les standards internationaux.

*Cet article a été préparé par l’ONCP pour les Actualités du monde SYGADE*



Participants à la formation SYGADE à Caracas, mai 2019

## Atelier sur les PPP et la gestion de la dette avec la Côte d’Ivoire

*Cet article a été préparé avec la contribution de Weiting Li, stagiaire à la CNUCED.*

**Dans le cadre d’un projet d’assistance technique, la Côte d’Ivoire a sollicité l’appui du Programme SYGADE sur les Partenariats Public-Privé (PPP) et la gestion de la dette. La première activité a eu lieu du 27 au 30 mai avec des experts de la Côte d’Ivoire et du SYGADE.**

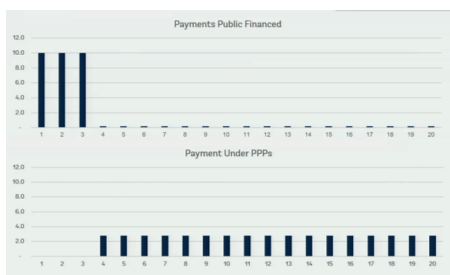
Les PPP se sont multipliés ces 30 dernières années, pour financer des projets publics, en particulier d’infrastructure, et ont des implications financières, juridiques et sociales pouvant affecter la dette publique.

Les PPP représentent une alternative aux projets traditionnels financés par le gouvernement en transférant les coûts de financement et d’exploitation à un partenaire privé en échange de bénéfices obtenus grâce à des droits exclusifs d’exploitation. Alors que les projets traditionnellement financés par l’État ont un coût initial élevé pour le gouvernement, les PPP reportent ou redistribuent les remboursements dans l’avenir, comme le montre le graphique ci-contre.

Par conséquent, les PPP permettent de démarrer un projet avec un investissement public initial limité, ne nécessitant pas de levée de fonds par le biais de nouveaux emprunts ou taxes.

Cependant, certains risques peuvent contrebalancer les avantages, en particulier lorsqu’un accord de PPP n’est pas correctement conçu et/ou mis en œuvre. Ces accords peuvent bénéficier d’une garantie gouvernementale et contenir des clauses déclenchant des compensations du gouvernement au partenaire privé en cas d’événements susceptibles d’affecter les bénéfices attendus. Le PPP est considéré comme un passif financier éventuel indépendant de la volonté du gouvernement, et pourtant, il peut inquiéter les bureaux de la dette si les clauses exposent le gouvernement à des risques budgétaires, donc à une nouvelle dette potentielle.

Malgré ces difficultés, les PPP sont largement utilisés et constituent une préoccu-



Comparaison des flux financiers entre des prêts et des PPP (Source: Banque mondiale)



Participants à l'atelier sur les PPP à Genève, mai 2019

tion croissante qui a été soulevée par les pays utilisateurs du SYGADE lors de la réunion du groupe consultatif en novembre 2017 .

Pendant une semaine, les experts du SYGADE et du bureau de la dette de la Côte d'Ivoire ont examiné les problèmes de gestion de la dette liés aux PPP. Le groupe a discuté de sujets tels que la répartition des risques, la cartographie des parties prenantes et le suivi des projets. La production et la systématisation des données sont essentielles pour identifier et surveiller les risques afin de prendre

## Atelier sur les passifs éventuels au Honduras

**Le Honduras, comme d'autres pays de la région, est exposé aux risques liés aux potentielles obligations découlant des garanties publiques, de la dette parapublique, de la dette municipale, des partenariats public-privé (PPP) et des procédures judiciaires.**

Dans le cadre d'un projet d'assistance technique avec le Secrétariat aux finances du Honduras (SEFIN) et la Banque centrale du Honduras, financé par la Banque interaméricaine de développement, la CNUCED a organisé un atelier sur les passifs éventuels à Tegucigalpa du 15 au 24 juillet. Vingt participants des deux institutions ont activement participé aux discussions sur les risques et leur impact potentiel sur les finances publiques du Honduras.

Les experts de la CNUCED ont présenté les concepts, l'impact fiscal potentiel ainsi que des mesures d'atténuation possibles des risques des différents types de passifs éventuels. Des exemples d'autres pays et les meilleures pratiques en matière de gestion des passifs éventuels ont également été partagés.

L'Unité des Risques Fiscaux (URF) et le Département de la comptabilité générale du SEFIN ont présenté des exemples actuels des différents types de passifs éventuels gérés par le SEFIN, notamment des actions en justice en cours, la dette d'entreprises parapubliques, la dette municipale et les PPP. L'URF a également expliqué en détail comment les données relatives aux passifs éventuels sont collectées, évaluées et comment sont calculées les probabilités d'échéance. Il a également

des mesures rapides et élaborer des politiques judicieuses pour les autorités

Les experts ont exploré les questions suivantes:

Quels types de données relatives à la mise en œuvre des PPP sont nécessaires à la surveillance des risques pouvant impacter la dette publique ? Comment collecter ces données ? Comment systématiser les données pour que DMO surveille et analyse les risques ? Les PPP sont-ils comparés avec les marchés publics traditionnels financés par des prêts ? Les parties prenantes d'un PPP sont-elles clairement identifiées ? Quelles normes utiliser pour enregistrer les obligations potentielles ? Les gestionnaires de la dette sont-ils prêts à faire face à ces défis ?

Un questionnaire plus détaillé sera partagé pendant le Groupe consultatif en novembre AGA afin de recueillir les vues sur ce sujet.

été discuté de la manière dont la dette éventuelle est comptabilisée et présentée dans les rapports..

Une partie de l'atelier s'est concentrée sur les PPP et les risques encourus. Le Honduras compte 11 PPP actifs principalement dans le secteur des transports et dans le secteur de l'énergie. L'atelier a analysé les procédures régissant l'approbation et le suivi des PPP, les risques et problèmes rencontrés dans des cas réels de PPP et la manière dont le SYGADE pourrait aider à surveiller les risques budgétaires potentiels.

À l'issue de cet atelier, les participants ont approfondi leurs connaissances sur les passifs éventuels et les PPP, et ont pu appréhender le travail de l'URF, permettant ainsi de mieux comprendre les besoins en matière d'informations requises par l'URF et le back-office.

Pour assurer le suivi, la CNUCED organisera prochainement un atelier sur les statistiques de la dette et sur la présentation des passifs éventuels dans le bulletin statistique.



Les experts du SEFIN, de la Banque centrale et du SYGADE à Tegucigalpa

“Les PPP constituent une préoccupation croissante qui a été soulevée par les pays utilisateurs du SYGADE lors de la réunion du groupe consultatif”

“L'atelier a analysé [...] la manière dont le SYGADE pourrait aider à surveiller les risques”

## Une brève histoire de la dette : Part V — La Révolution française

Après la chute de la monarchie en France, la Révolution française entraîna de profonds bouleversements dans la société, la culture, le droit, la religion et les finances.

Vous vous souviendrez peut-être d'avoir appris à l'école ces événements extrêmes et souvent violents. D'innombrables livres et ouvrages savants proposent des analyses et des recherches sur les causes et les conséquences de la Révolution.

Il est impossible de couvrir un sujet aussi vaste dans un court article, alors concentrons nous sur un aspect financier de cette période : l'assignat. Il fut le papier-monnaie émis par le gouvernement révolutionnaire de 1789 à 1796. L'idéologie révolutionnaire refusait d'imposer de nouveaux impôts et imposa d'honorer la dette publique existante.

La France comptait alors 26 millions d'habitants, pays le plus peuplé d'Europe, résultant d'un niveau de vie plus élevé et d'un taux de mortalité réduit dès le début du XVIIIème siècle. Cette population plus nombreuse augmenta la demande en produits alimentaires et en biens de consommation. Dans un contexte économique général morose, une situation de guerre permanente avec les monarchies voisines, le gouvernement faisait face à une faillite imminente et la population était affamée.

En novembre 1789, Honoré Mirabeau, l'un des chefs révolutionnaires, proposa une réponse aux difficultés financières du gouvernement. Le mois précédent, l'Assemblée nationale avait nationalisé tous les domaines et propriétés de l'Église. Le sentiment antireligieux était répandu et le Pape Pie VI furieux de ces nationalisations.

C'est à ce moment que Mirabeau suggéra que l'Assemblée nationale émette des bons au porteur, garantis par les terres de l'Église. Ces bons devaient être initialement mis en circulation pour couvrir les dépenses de travaux publics et autres dépenses du gouvernement. Originellement conçus comme des obligations portant intérêt, ils

seront effectivement remboursables à leur valeur nominale sur l'achat d'un bien de l'Église.



Assignats émis en 1792 : 400 livres

Considérés à l'origine comme des bons, les assignats furent convertis en monnaie par l'Assemblée nationale en avril 1790 afin de remédier à la crise de liquidité provoquée par l'instabilité de la Révolution. Ce mois-là, 400 millions d'assignats (80 millions de dollars) furent mis en circulation. À court de fonds, le gouvernement débloqua 800 millions de livres (160 millions de dollars) à la fin de l'été.

Les assignats devinrent immédiatement source de controverse politique. Néanmoins, certains considèrent qu'ils seraient un "stimulus" à l'industrie, pouvant créer des emplois et ainsi profiter financièrement à la classe ouvrière. Plus tard, ce seraient les terres confisquées de la noblesse fuyant la France qui seraient utilisées comme garantie pour la monnaie papier.

Dans son étude sur Les Assignats (1930), Seymour Harris retrace la dépréciation rapide de la monnaie papier. À la fin de 1791, 1,8 milliard d'assignats étaient en circulation et leur pouvoir d'achat avait diminué de 14%. En août 1793, le nombre d'assignats atteignit près de 4,9 milliards, mais leur valeur dépréciée de 60%. En novembre 1795, le nombre d'assignats s'élevait à 19,7 milliards, mais leur pouvoir d'achat avait alors diminué de 99% depuis leur première émission.

En seulement cinq ans, l'argent de la France révolutionnaire ne valait pas plus que le papier sur lequel il était imprimé.

“Considérés à l'origine comme des bons, les assignats furent convertis en monnaie”



Portrait de Mirabeau par Joseph Boze (1789)

Les effets de cet effondrement monétaire furent terribles. Une importante classe de débiteurs est apparue avec un intérêt vénal dans l'inflation car la dépréciation des assignats signifiait que les débiteurs étaient remboursés avec de l'argent de plus en plus inutile. L'argent perdant chaque jour de sa valeur, les plaisirs du moment prirent le pas sur les investissements à long terme.

Les marchandises furent stockées, devenant ainsi plus rares, car les vendeurs attendaient la hausse des prix jour après jour. Le savon était devenu si rare que les blanchisseuses parisiennes exigeaient que tout vendeur refusant de vendre son produit pour des assignats soit mis à mort. En février 1793, à Paris, des foules attaquèrent plus de 200 magasins, pillant tout, du pain au café en passant par le sucre et les vêtements.

En mai 1793, afin de mettre un terme à l'inflation, la « loi du maximum » a été votée pour contrôler les prix. Mais elle échoua à faire baisser les prix car les maxima variaient d'un endroit à un autre et ne s'appliquaient qu'au grain. Avec le gel des prix, les paysans ne voulaient plus vendre le grain à prix fixe et ces lois furent abolies 18 mois plus tard.

En 1795, l'inflation atteignait 3500%, annulant de facto une grande partie de la dette. Les plus pauvres furent durement touchés par l'inflation, détenant des milliards d'assignats sans valeur. Les financiers, marchands et autres spéculateurs, qui commerçaient à l'international, purent mieux se protéger en accumulant or, argent, bijoux et œuvres d'art

et en les envoyant à l'étranger pour être conservés. Leur expertise spéculative leur permit d'être à l'abri de l'inflation et de tirer profit des fluctuations monétaires.

Finalement, le 22 décembre 1795, le gouvernement décréta la fin des assignats. Interdites un peu plus tôt, les transactions sur l'or et l'argent furent de nouveau reconnues comme juridiquement contraignantes. Au matin du 18 février 1796, les parisiens en colère brûlèrent les presses, les matrices, les plaques et le papier utilisé pour les assignats place Vendôme.

En 1797, le Directoire, le gouvernement révolutionnaire fit défaut et vota une loi pour annuler 2/3 de la dette publique. Le ministre des finances, Dominique Ramel, déclara « J'efface les conséquences des erreurs du passé pour donner à l'État les moyens de son avenir ». Il créa un bon de la valeur d'un tiers de la dette publique, connu sous le nom de Tiers consolidé.

Comme l'écrivain américain Mark Twain a dit : « L'histoire ne se répète pas, mais elle rime ». Il est donc important d'apprendre du passé pour construire le futur.

#### Sources:

The role of the French Assignats during the French Revolution, E. S. Brezis, Brandeis University and F.M. Cruzet, University of Paris Sorbonne

Comprendre la dette publique (2ème édition), J.P. Biasutti, L. Braquet, Thèmes & Débats, Editions Bréal, 2018

<https://www.fff.org/explore-freedom/article/economic-ideas-inflation-price-controls-collectivism-french-revolution/>

<https://www.britannica.com/event/French-Revolution>

<https://www.youtube.com/watch?v=dn1CfPwOtuC>

## Nouvelle version du SYGADE 6 : SYGADE 6.1.3.3

**Une nouvelle version du logiciel SYGADE 6 (6.1.3.3) a été distribuée aux pays utilisateurs en août 2019. Cette version contient des améliorations de fonctionnalités existantes ainsi que des corrections de bogues signalés lors de l'utilisation de la version 6.1.3.2. Les améliorations incluent :**

#### Administration :

- Un nouveau taux de base, le LIBOR JPY 6 mois (le taux LIBOR en yen japonais à 6 mois) a été ajouté à la liste de valeurs pour les taux variables.
- Un nouveau champ dans l'onglet Placement du module des titres de créance permet d'enregistrer les intérêts courus dans le cadre d'une réouverture

- Un nouveau critère de recherche *Date de signature* permet d'enregistrer des taux de pénalité qui sont des taux variables négatifs.

#### Mobilisation :

- Une nouvelle colonne (*Devise utilisée*) a été ajoutée à la fonction de recherche dans le module Prêts – tirages réels
- Une nouvelle case à cocher (*Reporter commissions sur période suiv.?*) permet de reporter l'application d'une commission sur un tirage réel sur la prochaine période des commissions (c'est-à-dire celle qui suit la date de valeur du créancier)

*Etats de sortie* : quatre totaux de la dette ont été créés. Deux concernent les opérations de



(Suite en page 6)

(Suite de la page 5)

rachat et les deux autres concernent les intérêts courus dans le cadre d'une réouverture.

*Utilitaires* : l'utilitaire pour la gestion des fichiers de requête SQL a été amélioré. Il permet de visualiser les fichiers de requête qui sont référencés dans les états de sortie et de supprimer ceux qui ne sont pas utilisés.

*Panneau de configuration* : un nouveau paramètre nommé *Afficher source des pmts dans Service de la dette ?* a été ajouté aux paramètres du SYGADE et est destiné aux institutions qui

ont relié le SYGADE à un système pour importer les opérations du service de la dette.

Des améliorations ont été apportées aux Services Web y (nouveaux paramètres et options pour les projections du service de la dette et des taux de change). De corrections ont aussi été effectuées dans les différents modules du SYGADE (voir description dans la note explicative) ; la liste des tickets résolus est annexée à [la note disponible dans la zone client du site internet du SYGADE](#).

## Zoom sur les événements du SYGADE

La liste complète des activités du SYGADE est disponible sur <http://unctad.org/dmfas>.

- Formation fonctionnelle avancée SYGADE 6, La Rioja, Argentine, juin 2019
- Atelier sur la validation des données, Pakistan, juin 2019
- Mission d'évaluation des besoins, Niger, juillet 2019
- Atelier sur les Partenariats Public-Privé (PPP), Honduras, juillet 2019
- Mission de coordination de projet, Pakistan, août 2019
- Formation personnalisée au SYGADE 6, Angola, août 2019
- Atelier initial sur l'analyse de portefeuille de la dette et atelier de suivi, Zambie, août-septembre 2019
- Atelier sur le design conceptuel d'une interface, Ethiopie, août-septembre 2019
- Mission d'installation et formation technique SYGADE 6, Soudan, septembre 2019
- Formation fonctionnelle initiale SYGADE 6, Soudan, septembre -2019
- Formation fonctionnelle initiale SYGADE 6, Equateur, septembre -octobre 2019
- Formation personnalisée au SYGADE 6, Philippines, octobre 2019
- Formations technique sur la structure de la base de données, Philippines, octobre 2019
- Atelier de validation de l'interface, Angola, octobre 2019
- Conférence de la CNUCED sur la gestion de la dette, Suisse, novembre 2019
- Réunion du groupe consultatif du Programme SYGADE et réunion annuelle des donateurs, Suisse, novembre 2019



PROGRAMME  
SYGADE

CNUCED  
Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10  
Suisse

Tél : +41 22 917 5924  
Fax : +41 22 917 0045

E-mail :  
[dmfas@unctad.org](mailto:dmfas@unctad.org)

## Donateurs

Ce bulletin d'information est préparé par le Programme SYGADE avec le soutien des donateurs suivants : Allemagne, Irlande, Norvège, Pays-Bas et Suisse et la Commission Européenne.



SITE WEB :

[UNCTAD.ORG/DMFAS](http://UNCTAD.ORG/DMFAS)

*Ce bulletin n'est pas un document officiel de la CNUCED et les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas celles de la CNUCED ni d'aucun des donateurs du Programme.*

Crédit photo : © Tetordre | Megapixel.com

Crédit clipart : PresenterMedia